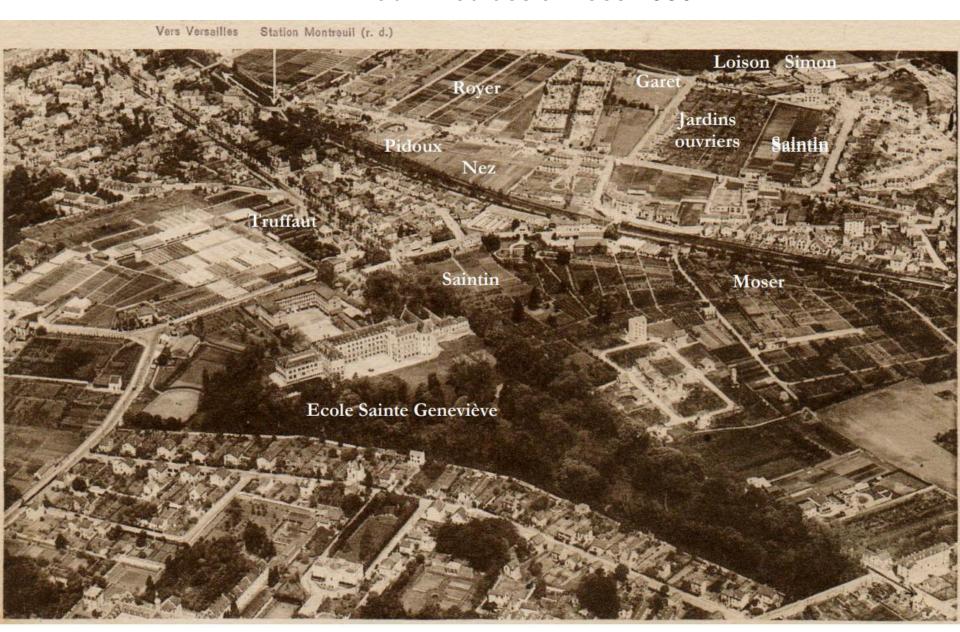
Du potager du Roi Louis XIV aux jardins familiaux

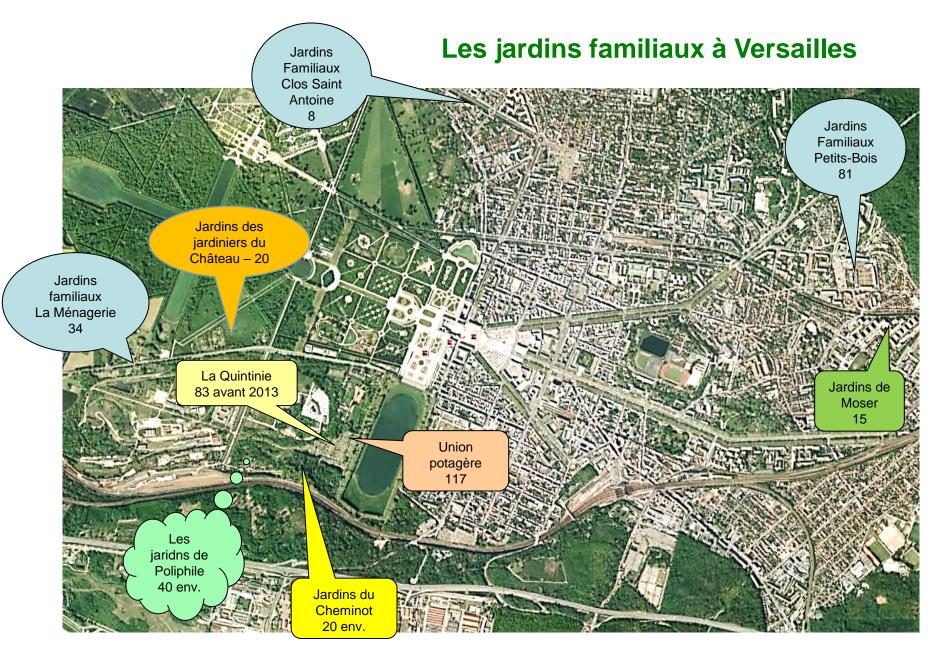
Durant les XVIIIe et XIXe siècles, la volonté de **transmettre** le savoir jardinier est quasi permanente. Elle se concrétise au milieu du XIXe siècle par la création de l'Institut national agronomique (1848) puis de l'Ecole nationale supérieure d'horticulture (1873), transférée à Angers en 1995.

Jean-Baptiste de la Quintinie, Jacques-Louis Le Normand, puis Antoine Richard et Bernard de Jussieu vont susciter de nombreuses vocations agricoles dans la ville et à sa périphérie. A l'ombre du Château et de son potager, des talents vont se révéler : Bénard, Le Monnier, Michaux ou encore Hoff qui cultive d'excellentes variétés de melons non loin de la butte de Picardie. Toutes les activités culturales sont représentées : le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture. Nombreux sont les maraîchers à s'implanter au milieu du XVIIIe siècle dans le quartier du Grand Montreuil et à Viroflay : Duval, Saintin, Poirier, Margat, Legeas, Charpentier ou encore Garet. Ils approvisionnent Versailles, Viroflay et Paris. Au début du XIXe siècle, des horticulteurs et pépiniéristes viennent aussi s'installer dans cette ceinture agricole de la ville royale : Truffaut, Moser ou encore Royer.

Implantation des maraîchers, horticulteurs et pépiniéristes au milieu des années 1930



Symphonie potagère à Versailles **Quelles protections et** transmission du patrimoine local vivant? <mark>Les jardins familiaux</mark> Pierre Desnos -19 mars 2022



Selon le Ministère de l'Agriculture, les jardins familiaux occupaient 246 ha en 2003 et représentaient 1,8 % de la production agricole française

Qu'est-ce qu'un jardin familial?



Raison d'être : complément alimentaire, compensation de l'urbanisation verticale

Principes : une parcelle par jardinier, jardin mixte, obligation à cultiver, pas de commerce des produits

Tout habitant de Versailles et des environs peut postuler à un jardin en adhérant à l'association.

La cabane appartient à l'association, les outils sont aux jardiniers, culture ouverte en respectant les règles spécifiques aux lieux

Vous avez dit « protection ? La diversité trouble-fête !

Diversité des jardins collectifs : familiaux, partagés, insertion, éducatifs, etc.

Diversité des lieux : urbains, périurbains, ruraux, de proximité, de week-end

Diversité des buts : complément alimentaire, lien social, réappropriation de la nature

Diversité des pratiques : en individuel, en groupe, partage travail/récolte

Diversité des modes de gestion : loi 1901, libre, adossé aux communes



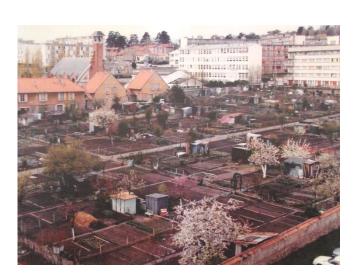
Historique : des jardins ouvriers aux jardins familiaux



France

1896 Abbé Lemire

Ligue du coin de terre et du foyer



1901 : Naissance des jardins ouvriers de Versailles Faire face à la misère → Société philanthropique Acquisition du terrain de Petits-Bois en 1914



Après-guerre : pression foncière et désintérêt pour les jardins ouvriers ➤ loi de 1952 : adoption du terme "jardin familial" - nouveaux statuts = association loi de 1901, adapter son image urbaine





Les jardins familiaux de Petits-Bois : labellisés « Jardin remarquable » en 2014

Un ensemble remarquable par la conjugaison de plusieurs facteurs :

• Historique : institution centenaire aux riches archives reflétant l'évolution de la société française au XXe siècle



- * Urbanistique: intégration dans un tissu urbain à prédominance d'habitat social
- * Environnemental : plus de 200 espèces et 570 variétés de végétaux sur 1 hectare
- * Humain lieu de rencontre entre personnes d'origines, de milieux et d'âges divers





Loi du 10 novembre 1976 : protection supplémentaire des jardins familiaux permettant aux associations expropriées d'exiger la mise à disposition d'un terrain équivalent



1991: la charte nationale des jardins élargit le concept aux jardins partagés, l'objectif étant de soutenir tout lieu de socialisation et d'échanges autour de la pratique du jardinage et du potager.

Quel avenir et quelle protection pour les jardins familiaux, et d'une manière générale pour les jardins collectifs ?

